



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



PROJET DE LOI DE FINANCES

GESTION 2020

Version citoyenne

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Bénin travaille, chaque année, sur la quantité d'argent qu'il doit dépenser, et comment il va l'utiliser, à travers de nombreuses séances d'échanges. Toutes ces informations sur les ressources et les charges sont contenues dans un document appelé projet de loi de finances. Ce document est soumis à l'Assemblée Nationale, où il est examiné, avant d'être accepté comme budget national.

La présente note appelée Budget de Citoyen du Projet de Loi de Finances vise à fournir les informations les plus importantes que chaque Béninois a le droit de connaître sur le projet de loi de finances.

Soumission



Examen



Acceptation



1. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?

Le budget est un plan qui décrit où et comment obtenir de l'argent et ce qu'il faut faire de cet argent. Par exemple, une famille peut établir un budget qui indiquera combien d'argent elle a ou attend et ses choix dans les dépenses (le loyer, les soins de santé, la nourriture, etc.).

Pour un pays, le budget de l'Etat ou le budget national est l'ensemble des revenus attendus

et des dépenses prévues. Il est basé sur ce que le Gouvernement a l'intention de faire au cours d'une année.

Le budget de l'Etat couvre ainsi la période d'un an allant du 1er janvier au 31 décembre, appelée « année budgétaire ».

2. Qu'est-ce que le budget des citoyens, ses buts et objectifs ?

Le budget des citoyens (BC) est une version plus simple et moins technique du projet de budget de l'Etat spécifiquement conçu pour le public.

Le budget des citoyens du Projet de Loi de Finances est utilisé par le Gouvernement pour expliquer le processus budgétaire et pour approfondir les connaissances globales des citoyens sur les questions budgétaires dans un langage clair et simple. Il permet d'apporter aux citoyens des réponses à leurs besoins spécifiques

en matière d'informations budgétaires.

Le budget des citoyens poursuit les objectifs suivants: (i) améliorer le processus démocratique de construction du budget de l'Etat, (ii) aider à rendre compte aux citoyens, (iii) renforcer la confiance des populations et des partenaires au développement au Gouvernement.

3. Comment se présente le processus budgétaire au Bénin et qui sont ses acteurs ?

Le processus budgétaire comprend essentiellement quatre grandes étapes: la préparation du budget par l'exécutif, l'examen et le vote

du budget par le Parlement, l'exécution du budget, et enfin le contrôle et la vérification de l'exécution du budget.

Figure 1 : Cycle budgétaire

2 Le MEF communique la première version des enveloppes budgétaires aux Ministères et Institutions de l'Etat pour élaboration de leurs propositions de budget; Le MEF reçoit les estimations de dépenses des ministères et Institutions de l'Etat et les analyse avec eux au cours de plusieurs séances de discussions (réunions techniques, conférences de performance, organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, travaux de budgétisation et conférences budgétaires, conférences budgétaires communales en vue de la prise en compte des besoins des communautés à la base dans le projet de budget);

3 Débat en réunion des Ministres sur le projet de budget et approbation du projet par le Conseil des Ministres.



1 Le Gouvernement élabore les orientations économiques et budgétaires en s'assurant de la participation des OSC aux processus;



Préparation du projet de budget

4 Le projet de budget est soumis au Parlement dans le mois d'octobre;



5 Débats au parlement sur le projet de budget : le Parlement peut faire des amendements, mais ces amendements ne doivent pas déséquilibrer le budget proposé par l'exécutif;



6 Le Parlement vote pour adopter le projet de budget;



Adoption du projet de budget

7 Le budget voté est soumis au Président pour promulgation avant la mise en exécution;



15 le Parlement à travers des questions adressées à l'exécutif et lors du vote de la Loi de Règlement, assure le contrôle de l'action du Gouvernement et la qualité de l'exécution du budget.

Contrôle et évaluation du budget

14 la Chambre des Comptes de la Cour Suprême examine les rapports financiers et les activités des ministères et Institutions d'Etat pour s'assurer qu'ils ont réellement dépensé les fonds aux fins pour lesquelles ils sont donnés;



13 L'inspection Générale des Finances (Contrôle de l'utilisation des crédits)

12 Le Contrôle Financier (Contrôle de la régularité de la dépense publique)

Exécution du budget adopté

8 Les crédits du budget voté sont communiqués aux Ministères et Institutions de l'Etat par lettre circulaire du Ministre des Finances;



9 Le Ministère de l'Economie et des Finances lance l'exécution du budget en janvier de l'année concernée;



11 Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont produits en cours d'année. Des revues périodiques sectorielles sont également organisées avec la participation des Organisations de la Société Civile (OSC).



10 Les Ministères et Institutions de l'Etat soumettent au MEF leurs plans de travail et de consommation des crédits;



4. Quels sont les textes qui ont donné naissance au processus budgétaire ?

Le processus budgétaire au Bénin est régi par des lois



En premier lieu, il y a la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

A l'article 105 alinéa 1er, la loi stipule que « l'initiative des lois appartient concurremment au président de la République et aux membres de l'Assemblée Nationale ».

A l'article 109, elle indique que « L'Assemblée Nationale vote le projet de loi de finances dans les conditions déterminées par la loi. L'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session d'octobre. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses ».



En second lieu, le processus budgétaire est encadré par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. En effet, la loi organique fixe les règles relatives, entre autres, au domaine (articles 4 et 5), à l'élaboration (article 55), à l'adoption (article 61), à l'exécution (articles 67 et 78) et au contrôle des lois de finances (article 84).



Troisièmement, il y a la décision n°2011-554 du 24 août 2011 du Gouvernement portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires.



Enfin, il y a le calendrier budgétaire que le Ministre de l'Economie et des Finances élabore chaque année et publie au plus tard dans le mois de février.



I. Hypothèses macroéconomiques et budgétaires

Le Gouvernement entend continuer à travailler pour que tous les citoyens s'améliorent. Pour y parvenir, en 2020, le Gouvernement compte sur la bonne marche des affaires prospèrent durablement et que les conditions de vie de comme le tableau ci-dessous l'indique.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2020

Agrégats macro-économiques	2016	2017	2018	Prévisions actualisées 2019 ⁽¹⁾	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Rythme de création de la richesse nationale (%)	3,3	5,7	6,7	6,8	7,6	7,6	7,6
Croissance secteur primaire (%)	9,4	8,1	5,8	4,3	7,7	8,2	8,2
Croissance secteur secondaire (%)	-0,3	1,3	4,1	10,7	15,5	9,5	8,5
Croissance secteur tertiaire (%)	1,9	5,7	8,3	6,1	5,8	7,8	8,5
Niveau général des prix (%)	-0,6	1,6	0,8	-0,6	0,6	1,0	1,0
Balance commerciale en % du PIB	-8,3	-8,7	-6,9	-7,5	-7,1	-7,0	-6,9
Balance courante en % du PIB (=déficit)	-6,8	-7,3	-6,0	-6,5	-6,3	-6,1	-6,0
Balance globale en % du PIB	-2,4	-1,6	2,5	3,0	0,5	0,6	0,6
Investissement en % du PIB	20,3	24,0	26,4	27,8	28,2	28,5	28,8
Investissement public en % du PIB	4,3	4,3	4,1	3,9	4,0	3,9	3,8
Niveau de dette accumulée dans la richesse nationale (%)	35,9	39,6	41,0	41,2	38,7	37,1	35,6
Ratio du solde budgétaire global, dons compris (en % du PIB)	-4,4	-4,3	-2,9	-2,2	-1,8	-1,4	-1,2
Part des impôts dans la richesse du pays	9,2	9,7	10,2	11,0	11,2	11,2	11,3

Source : DGB/DGAE, MEF, septembre 2019.

(1)

Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2020-2022 (Annexe), Septembre 2019, pages 26, 31 et 32



II. Finances publiques

Constitué du budget de l'Etat et des opérations de trésorerie (emprunts de l'Etat et remboursement du principal de la dette), le projet de loi de finances 2020, préparé pour être soumis à l'Assemblée Nationale, est égal, en ressources et en charges, à la somme de **1 986,910 milliards de FCFA**. Le projet de loi de finances de 2020 est en augmentation de 109,367 milliards de FCFA par rapport au montant du budget de 2019.

Cette augmentation est portée principalement par la hausse de l'argent alloué par le Gouvernement pour la réalisation des investissements dans plusieurs secteurs (eau, électricité, santé, éducation pour ne citer que ceux-là) et la prise en charge des mesures sociales.

1.

D'où viendront-ils les revenus de l'Etat annoncés dans le projet de budget de l'Etat ?

Les revenus de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit de sources nationales et internationales pour la réalisation de ses activités.

Les recettes intérieures désignent toutes les taxes et droits payés par les béninois et les personnes vivant au Bénin. Elles désignent aussi l'argent payé par les personnes qui vivent à l'étranger et qui font les affaires au Bénin. Elles comprennent également les recettes non fiscales telles que les frais payés pour l'obtention de certains papiers administratifs, les amendes, les dividendes, les cotisations des fonctionnaires de l'Etat, etc.

Pour les revenus venant des sources internationales, ce sont les sommes d'argent que le Gouvernement reçoit de l'extérieur du pays, généralement des partenaires au développement sous la forme de dons.

Dans le projet du budget pour l'année 2020, l'argent que l'Etat compte mobiliser à travers ces sources de revenus (recettes fiscales, recettes non fiscales, dons de certains pays), est de **1 333 milliards de FCFA** contre 1 211,902 milliards de FCFA en 2019.

L'amélioration de **121,098 milliards de FCFA** en 2020, de l'argent de l'Etat par rapport à 2019 est liée à la bonne collecte des impôts, taxes et droits au niveau des services des impôts, des douanes et du Trésor Public rendue possible par une économie fleurissante.

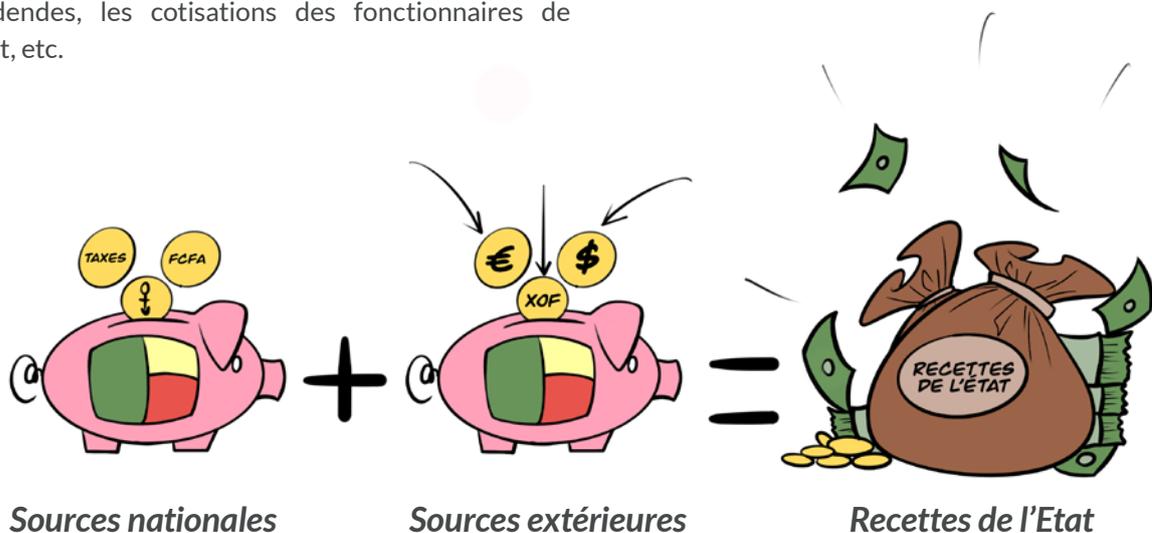
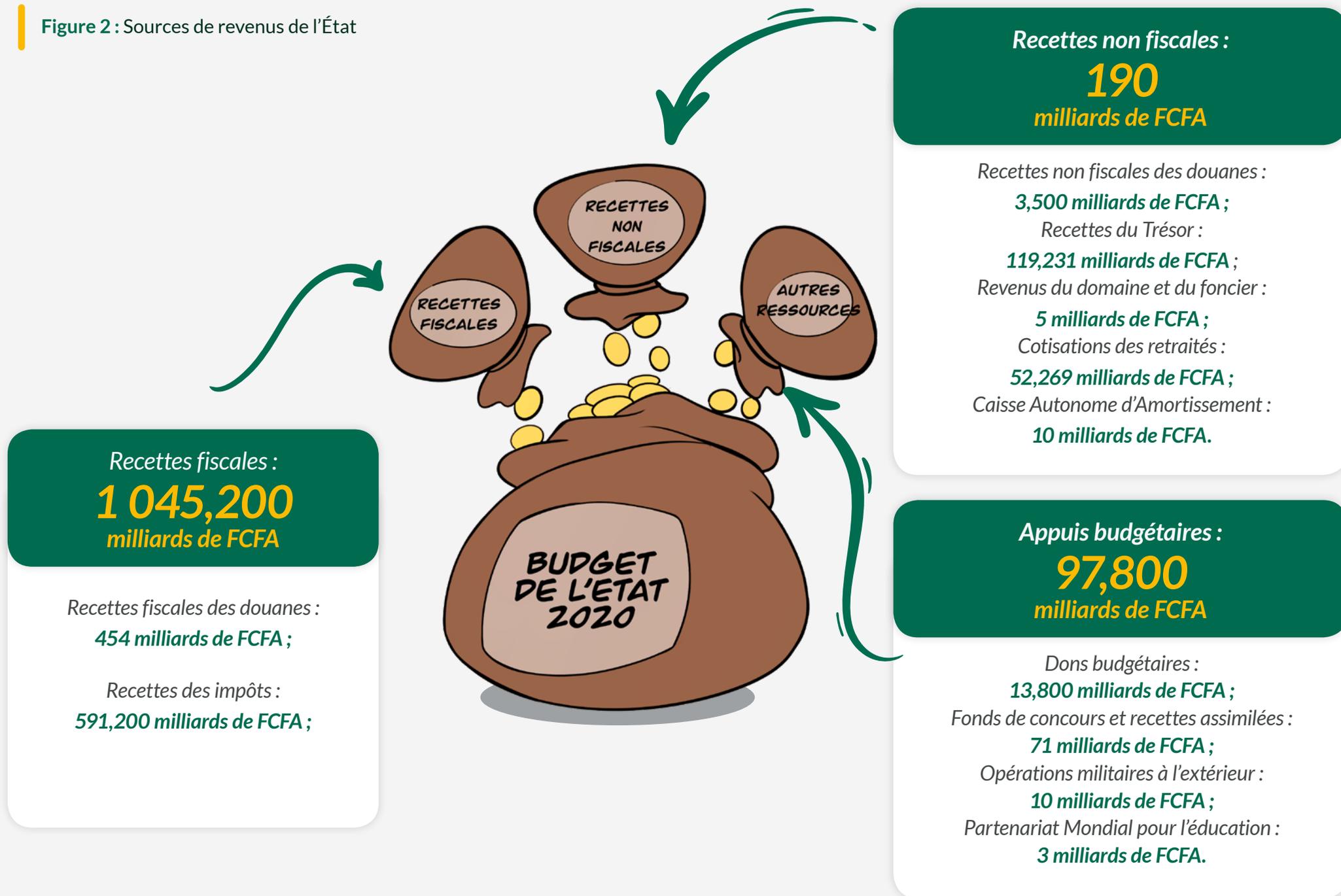


Figure 2 : Sources de revenus de l'État



2.

Quelques sont les principales sources de recettes de l'Etat ?

Par droit et taxe, impôt, redevance et autres sources individuelles de l'argent pour le budget de l'Etat, le tableau ci-dessous présente les prévisions des principales sources de recettes pour l'année 2020 en comparaison à leurs niveaux en 2019

Tableau 2 : Sources individuelles de recettes budgétaires pour 2020 (en milliards de FCFA)

Nature des recettes budgétaires	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Ecart
Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)			
I- Recettes fiscales	433,000	454,002	21,002
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (taxes sur valeur ajoutée-TVA)	180,028	195,134	15,106
2- Droits et taxes à l'importation dont :	226,607	227,569	0,962
3- Droits et taxes à l'exportation	0,681	0,717	0,036
4- Autres recettes fiscales (Redevance d'aménagement urbain et de sécurisation de corridor, Taxe statistique, Taxe sur la pollution /éco taxe, Taxe spécifique ciment, etc.)	25,683	30,582	4,899
II-Recettes non fiscales	3,500	3,500	0,000
Total DGDDI	436,500	457,502	21,002
Direction Générale des Impôts (DGI)			
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	154,129	165,591	11,463
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	74,980	93,500	18,520
3- Impôts et taxes intérieures sur les Biens et Services	268,192	323,109	54,917
4- Impôts sur la Propriété	1,300	4,500	3,200
5- Droits de timbre	4,000	4,500	0,500
Total DGI	502,600	591,200	88,600
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)			
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	2,083	2,425	0,342
2- Droits et Frais Administratifs	4,741	6,306	1,565
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	0,190	0,770	0,580
4- Produits Financiers	8,500	12,000	3,500
5- Autres Recettes Non Fiscales	58,664	60,425	1,761
6- Recettes Exceptionnelles	41,402	37,305	-4,097
Total DGTCP	115,580	119,231	3,651

Source : DGB, septembre 2019.

Plus le Gouvernement collecte des fonds, plus il est capable d'en dépenser. *Si les citoyens, les entreprises et les organisations paient le bon montant d'impôts au bon moment, le Gouvernement peut générer suffisamment de revenus de l'intérieur pour dépenser.*

3.

Combien l'Etat compte-t-il dépenser pour assurer ses services aux citoyens ?

Les dépenses de l'Etat représentent l'ensemble des sommes à payer pour le fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat (salaires et accessoires sur salaires, dépenses de fonctionnement des administrations publiques, transferts et subventions, paiement des intérêts de la dette, etc.) et les coûts

des services publics pour faciliter la production de la richesse nationale par les entreprises (travaux publics, investissement) et pour améliorer les conditions de vie des citoyens (approvisionnement en eau, électricité, construction des hôpitaux et des écoles pour nos enfants, etc.).

Pour l'année 2020, le total des dépenses prévues dans le projet de budget de l'Etat s'élève à **1 486,900 milliards de FCFA** contre 1 373,041 milliards de FCFA en 2019.



Dépenses d'acquisitions de biens et de services

Dédiées au fonctionnement des administrations publiques (entretien, fournitures et équipements dans les bureaux ; équipements des hôpitaux, des écoles et universités ; paiement des factures de consommations eau, électricité et frais de communication dans les services publics, paiement de carburant et entretien des véhicules administratifs, etc.), les dépenses d'acquisitions de biens et services sont prévues pour un montant de 110,650 milliards de FCFA en 2020.



Dépenses de transferts courants et de subventions

Les dépenses de transferts et de subventions permettent à l'Etat de payer les bourses aux étudiants et les allocations aux enseignants ; de prendre en charge les mesures sociales prises par le Gouvernement, notamment les frais de scolarité des écoliers et élèves, le paiement des frais de la gratuité de la césarienne, les prises en charge des indigents sur les fonds d'urgence, l'assistance aux hémodialysés, le renforcement des cantines scolaires à travers le programme national d'alimentation scolaire intégré, la mise en place de subventions au profit des hôpitaux nouvellement mis en service, etc.

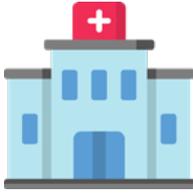
Pour l'année 2020, lesdites dépenses atteindront 215,200 milliards de FCFA. Elles sont en hausse de 14,083 milliards de FCFA par rapport à leur niveau en 2019, en lien avec le renforcement des programmes sociaux et des mesures de gratuité, des besoins des communautés à la base et la volonté du Gouvernement d'alléger les souffrances des populations les plus démunies.

A titre d'exemple, il y a le paiement à compter de 2020, des allocations pour 2 000 jeunes diplômés, à la charge de l'Etat, qui seront placés dans des entreprises privées ou publiques sur une période de deux (02) ans à travers le programme spécial d'insertion dans l'emploi.



Dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin

Constituées des dépenses liées aux agents de l'Etat ayant fait valoir leur droit à une pension de retraite, des frais de consultation, de soins et d'hospitalisation des pensionnés et des évacués sanitaires, les dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) prévues dans le projet de budget 2020 s'élèvent à 89 milliards de FCFA contre 85,450 milliards de FCFA en 2019.



Dépenses d'investissements publics

Les dépenses d'investissements publics sont prévues et exécutées, chaque année, pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des activités économiques.

Elles sont largement consacrées à la construction/réhabilitation des routes, des hôpitaux, des salles de classes ; à la fourniture d'eau et d'électricité aux populations ; au développement de l'agriculture ; à l'amélioration du cadre de vie ; à la mise en place des infrastructures de technologies de l'information et de la communication pour la réduction des coûts relatifs, et bien d'autres choses encore.

Pour l'année 2020, le projet de budget prévoit pour lesdites dépenses une somme de 485,500 milliards de FCFA contre 439,800 milliards de FCFA en 2019. L'augmentation de 45,700 milliards des investissements en 2020 permettra la réalisation des adductions d'eau villageoises, l'électricité dans beaucoup de villages du Bénin, etc, en complément des investissements exécutés par certaines sociétés d'État.



Dépenses des comptes d'affectation spéciale

Les dépenses des comptes d'affectation spéciale sont celles financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées. Pour le projet de budget 2020, le montant prévu est de 16,5 milliards de FCFA contre 23,302 milliards de FCFA en 2019.



Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les salaires et accessoires payés aux fonctionnaires et agents de l'Etat qui assurent les offres de services publics aux populations. Par exemple, les enseignants, les médecins, les sages-femmes et infirmiers d'Etat, les forces de sécurité et de défense, etc.

Pour l'année 2020, ces dépenses devront atteindre 407,750 milliards de FCFA contre 374,750 milliards de FCFA en 2019

4. Les prévisions de dépenses de l'Etat sont-elles présentées selon les classifications (qui dépense, en faveur de quoi, et, à quelles fins) ?

✔ Classification administrative (qui dépense ?)

La classification administrative est la répartition des dépenses de l'Etat d'après les ministères et Institutions de l'Etat.

Tableau 3 : Classification administrative (en milliards de FCFA)

MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT	DEPENSES ORDINAIRES			DEPENSES EN CAPITAL			Répartition des dépenses du projet de budget (%)
	Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Financement intérieur	Financement extérieur	TOTAL 2020 (b)	
Présidence de la République	1,481	6,588	9,476	0,500	2,000	20,045	1,91%
Assemblée Nationale	10,040	3,624	0,265	0,000	0,000	13,929	1,32%
Cour Constitutionnelle	1,101	0,456	0,004	0,000	0,000	1,561	0,15%
Cour Suprême	1,816	0,750	0,528	0,000	0,000	3,095	0,29%
Conseil Economique et Social	1,292	0,546	0,045	0,000	0,000	1,883	0,18%
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication	0,905	0,846	0,100	0,000	0,000	1,851	0,18%
Haute Cour de Justice	0,299	0,178	0,001	0,000	0,000	0,477	0,05%
Médiateur de la République	0,109	0,211	0,080	0,000	0,000	0,401	0,04%
Commission Electorale Nationale Autonome	0,000	0,000	0,890	0,000	0,000	0,890	0,08%
Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP ex CNIL)	0,031	0,000	0,354	0,000	0,000	0,385	0,04%
Commission Béninoise des Droits de l'Homme	0,000	0,000	0,570	0,000	0,000	0,570	0,05%
Ministère de la Défense Nationale	33,390	3,964	1,798	2,178	0,000	41,329	3,93%
Ministère de l'Economie et des Finances	8,578	3,083	3,505	3,000	0,000	18,167	1,73%
Ministère de la Justice et de la Législation	6,435	2,679	4,238	3,518	0,450	17,320	1,65%
Ministère du Plan et du Développement	0,957	2,216	2,761	0,100	14,000	20,034	1,91%

MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT	DEPENSES ORDINAIRES			DEPENSES EN CAPITAL			Répartition des dépenses du projet de budget (%)
	Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Financement intérieur	Financement extérieur	TOTAL 2020 (b)	
Ministère du Travail et de la Fonction Publique	1,844	1,898	2,877	0,450	0,000	7,069	0,67%
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	1,635	0,891	3,450	1,725	0,000	7,701	0,73%
Ministère de la Communication et de la Presse	0,805	0,572	3,958	0,500	8,000	13,834	1,32%
Ministère du Numérique et de la Digitalisation	0,000	0,725	1,421	3,000	0,000	5,146	0,49%
Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable	3,774	0,923	1,252	44,970	35,400	86,318	8,21%
Ministère de l'Industrie et du Commerce	0,780	1,096	1,005	0,500	0,000	3,381	0,32%
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	0,376	0,984	4,650	0,300	0,000	6,310	0,60%
Ministère de l'Energie	0,698	0,630	0,426	28,000	15,508	46,262	4,30%
Ministère de la Santé	27,977	7,892	19,350	7,700	7,400	70,319	6,69%
Ministère de l'Eau et des Mines	0,929	0,748	0,224	15,000	32,500	49,401	4,70%
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts	0,408	0,952	2,674	10,280	15,791	30,105	2,86%
Ministère des Sports	1,226	1,003	4,132	15,741	0,000	22,102	2,10%
Ministère de l'Agriculture, l'Elevage et de la Pêche	6,626	4,898	22,104	12,000	25,279	70,907	6,74%

MINISTÈRES ET INSTITUTIONS DE L'ÉTAT	DEPENSES ORDINAIRES			DEPENSES EN CAPITAL			Répartition des dépenses du projet de budget (%)
	Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Financement intérieur	Financement extérieur	TOTAL 2020 (b)	
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	24,882	1,489	23,399	11,500	2,500	63,770	6,06%
Ministère des Infrastructures et des Transports	1,039	1,161	1,492	61,694	26,100	91,485	8,70%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	33,247	4,530	2,707	13,962	0,000	54,446	5,18%
Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	1,675	3,612	4,265	15,300	19,406	44,257	4,21%
Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire	87,572	4,616	16,393	8,600	1,750	118,931	11,31%
Ministère des Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	66,984	5,732	7,062	3,000	5,115	87,893	8,36%
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération	17,234	8,390	0,327	2,000	0,000	27,952	2,66%
Caisse Autonome d'Amortissement (MEF)	2,376	0,558	0,000	0,000	0,000	2,934	0,28%
TOTAL MINISTÈRES ET INSTITUTIONS (1)	348,519	78,440	147,781	265,518	211,200	1 051,459	100%
Charges financières de la dette publique (2)						162,300	48,71%
Crédits globaux (3)	59,231	32,210	67,419	8,782	0,000	167,641	50,81%
Dépenses communes	56,831	22,259	0,300			79,389	24,06%
Dépenses diverses	0,400	9,951	4,235			14,586	4,42%
Interventions publiques		0,000	48,485			48,485	14,69%

MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT	DEPENSES ORDINAIRES			DEPENSES EN CAPITAL			Répartition des dépenses du projet de budget (%)
	Dépenses de personnel	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transfert	Financement intérieur	Financement extérieur	TOTAL 2020 (b)	
Dépenses d'exercices clos	2,000		0,400			2,400	0,73%
Investissement en Portefeuille			4,000			4,000	1,21%
Dépenses fiscales			16,000			10,000	3,03%
Modernisation de l'administration douanière				8,752		8,782	2,66%
TOTAL PROVISIONS (4) = (2) +(3)	59,231	32,210	67,419	8,752	0,000	329,941	100%
TOTAL BUDGET GENERAL (5) = (1) +(4)	407,750	110,650	215,200	274,300	211,200	1 381,400	-
FNRB (Fonctionnement)	0,150	0,850				1,000	1,12%
FNRB (Pensions)			88,000			88,000	98,88%
TOTAL BUDGET ANNEXE FNRB (6)	0,150	0,850	88,000	0,000	0,000	89,000	100%
Opérations militaires à l'Extérieur					10,000	10,000	60,61%
Partenariat Mondial pour l'Education					3,000	3,000	18,18%
Modernisation des Régies Financières				2,000		2,000	12,12%
Prévention et Gestion des Catastrophes			1,500			1,500	9,09%
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE (7)	0,000	0,000	1,500	2,000	13,000	16,500	100,00%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT (8) = (5) + (6) + (7)	407,900	111,500	304,700	276,300	224,200	1 486,900	-

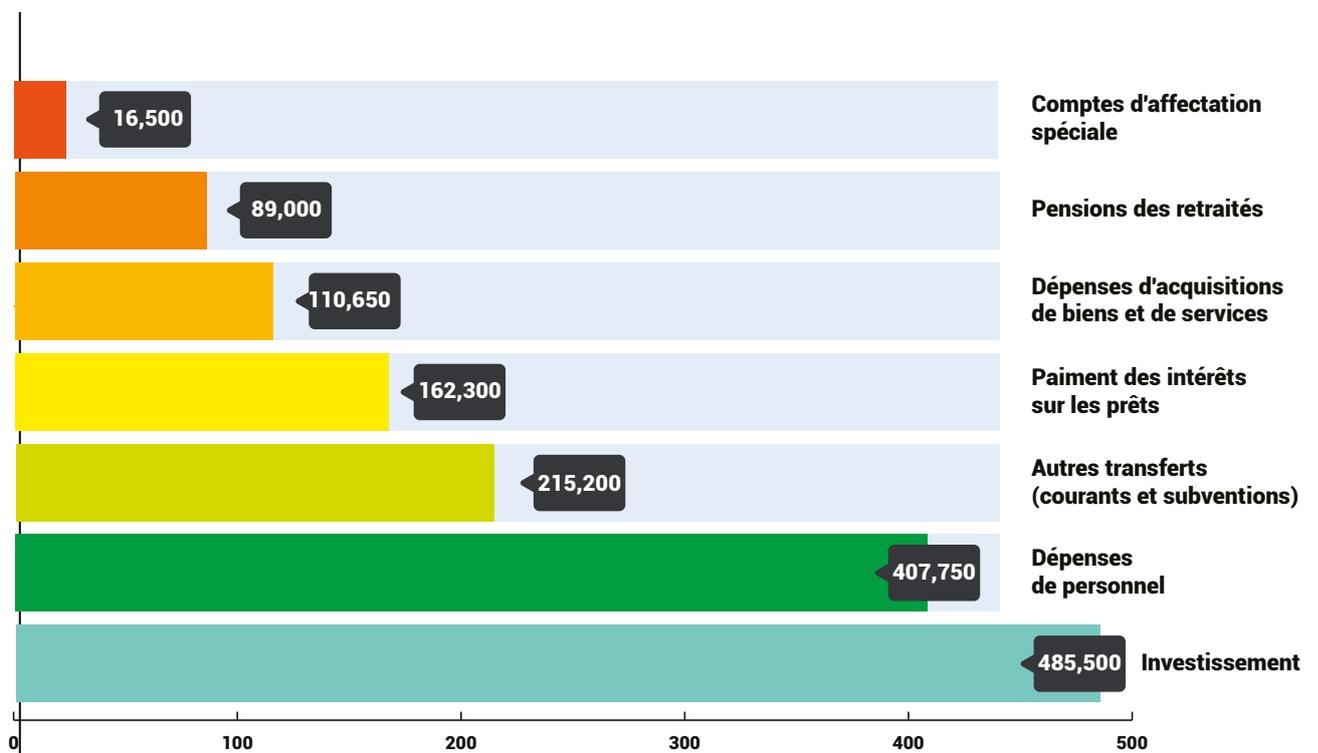
📌 Classification économique

La classification économique des dépenses de l'Etat identifie les types de charges résultant de la fourniture à la société des biens et services non marchands par les administrations publiques à travers l'investissement, la rémunération des salariés, l'utilisation de biens et services, les subventions, les dons, les prestations sociales et les autres charges diverses.

Le graphique ci-dessous montre combien le

Gouvernement compte dépenser pour chacun de ses postes de dépenses en 2020. On peut y voir que le poste de dépenses le plus important du Gouvernement est l'investissement (intérieur et extérieur) pour **485,500 milliards de FCFA**, suivi de la rémunération des employés de l'Etat pour **407,750 milliards de FCFA**, des transferts courants et des subventions (**215,200 milliards de FCFA**), du remboursement de la dette publique (**162,300 milliards de FCFA**) et après des pensions des retraités de **89 milliards de FCFA**.

Figure 3 : Classification économique (en milliards)



✔ Classification fonctionnelle : combien d'argent a été alloué à différents secteurs ?

La classification fonctionnelle des dépenses de l'Etat propose une ventilation détaillée des dépenses par fonctions, ou objectifs socioéconomiques, que les

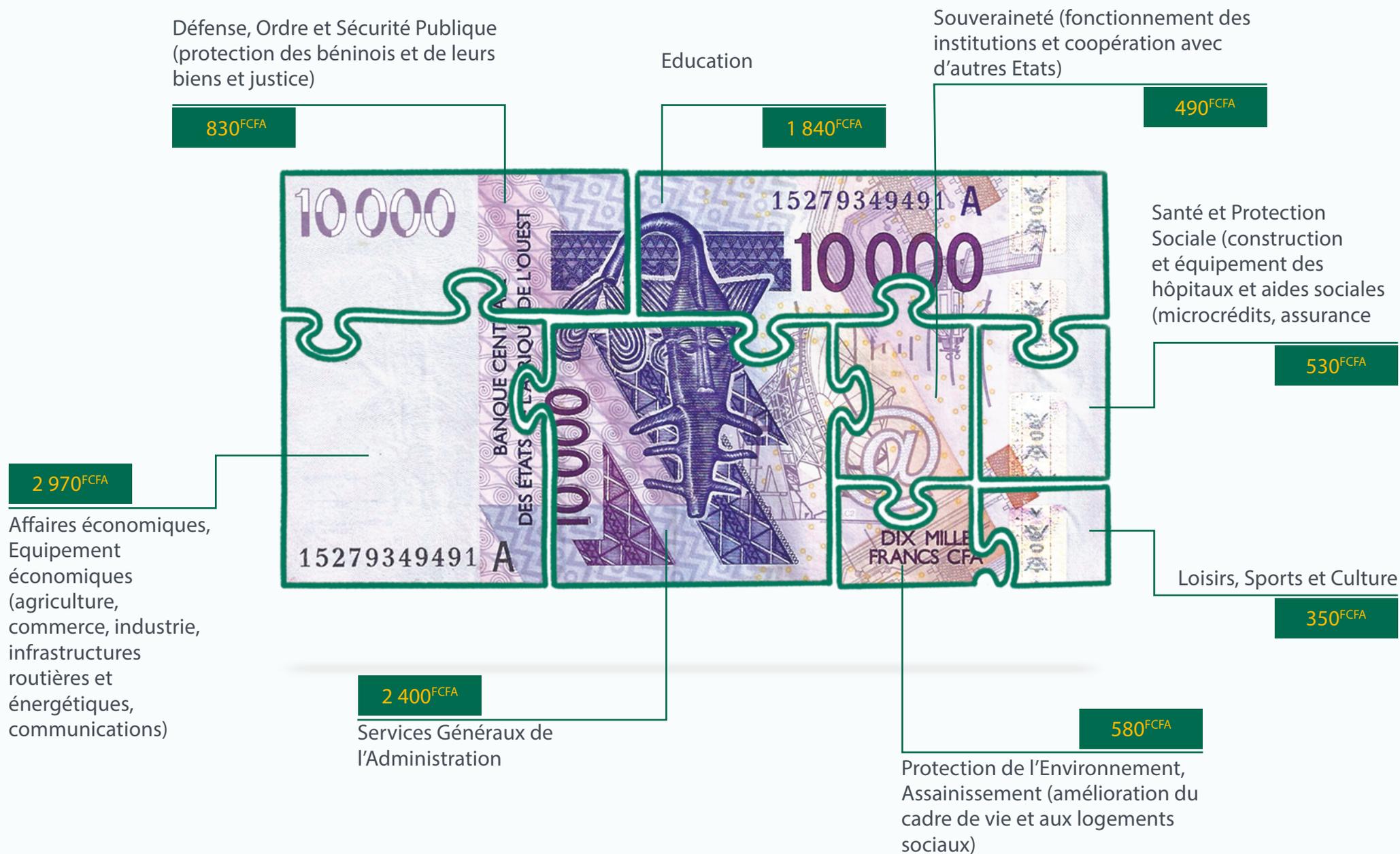
administrations publiques s'efforcent d'atteindre. Elle est utilisée pour comparer, au plan international, le degré d'implication des administrations publiques dans les fonctions économiques et sociales.

Tableau 4 : Classification fonctionnelle (en milliards de FCFA)

N°	Fonctions	Prévisions 2020	Poids (%)
1	Affaires économiques-Equipement	441,717	29,7
2	Services Généraux de l'Administration	357,411	24,0
3	Enseignements	273,594	18,4
4	Défense, Ordre et Sécurité Publique	123,665	8,3
5	Protection de l'Environnement-Assainissement	86,318	5,8
6	Santé et Protection Sociale	79,520	5,3
7	Souveraineté	72,468	4,9
8	Loisirs, Sports et Culture	52,207	3,5
Total Fonctions		1 486,900	100

Source : DGB, septembre 2019.

Figure 4 : La photo ci-dessous nous montre, pour chaque 10 000 FCFA dépensé par l'Etat, ce qui sera réellement consacré à chaque secteur.



5.

A quoi le Gouvernement consacrera-t-il les crédits budgétaires : les priorités pour 2020 ?

Il est à indiquer que le Gouvernement a plusieurs priorités pour l'année prochaine afin de continuer à améliorer les conditions de vie des béninoises et béninois.



Dans l'agriculture

- Renforcement de l'opérationnalisation des Pôles de Développement ;
- Poursuite des mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (anacarde, ananas, produits maraîchers, riz, maïs, manioc, palmier à huile, agrumes et mangues, karité et soja) ;
- Irrigation, les aménagements hydroagricoles et leur valorisation ;
- Mise en œuvre du Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole ;
- Réalisation des infrastructures marchandes et le développement des services logistiques (quais fruitiers, chambres frigorifiques, etc.).



Secteur de l'économie numérique

- Accélération de l'exécution des projets en cours visant globalement un bon maillage du territoire en fibre optique et la disponibilité de l'internet haut et très haut débit (PDI2T Phase2, boucle Ouest, interconnexion des centres de recherche et des universités, interconnexion des établissements secondaires et interconnexion des établissements primaires) ;
- Promotion de l'entreprenariat numérique ;
- Finalisation du projet d'extension de la couverture en réseau de téléphonie mobile des zones difficiles d'accès ;
- Mise en œuvre du projet e-agriculture ;
- Interconnexion des administrations centrales et départementales ;
- Mise en place d'une plateforme nationale de paiement électronique mobile, etc.



Secteur de l'Eau et des mines

- Amélioration du cadre de gestion pour une bonne gouvernance de l'eau ;
- Développement des outils de planification (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE) ;
- Réalisation de l'accès universel et durable à l'eau potable ;
- Amélioration de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour les activités de production ;
- Révision des cadres institutionnel et juridique du secteur des Mines et des Hydrocarbures ;
- Promotion et valorisation du potentiel minier du Bénin ;
- Intensification des recherches géologiques, minières et pétrolières.



Cadre de Vie

- Poursuite des travaux de construction de 20 000 logements ;
- Construction de cités ministérielles, administratives et départementales ;
- Démarrage des travaux de construction des infrastructures de la police républicaine : quartier général, école de police, commissariats, directions départementales, etc. ;
- Poursuite et achèvement des travaux de construction de 22 stades omnisports de standing international ;
- Construction et exploitation d'un complexe Mall-galerie commerciale-piscine olympique au stade Mathieu Kérékou de Cotonou en mode PPP, etc.



Secteur de la Santé

- Amélioration du cadre de gestion pour une bonne gouvernance de l'eau ;
- Développement des outils de planification (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE) ;
- Réalisation de l'accès universel et durable à l'eau potable ;
- Amélioration de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour les activités de production ;
- Révision des cadres institutionnel et juridique du secteur des Mines et des Hydrocarbures ;
- Promotion et valorisation du potentiel minier du Bénin ;
- Intensification des recherches géologiques, minières et pétrolières.



Secteur de l'industrie et du commerce

- Renforcement de la compétitivité des entreprises locales ;
- Renforcement des infrastructures d'appui technique au développement des entreprises, ;
- Renforcement de l'accompagnement technique au développement des entreprises ;
- Renforcement de la sécurité et de la protection des consommateurs.



Dans des infrastructures

- Reconstruction du tronçon ancien Pont de Cotonou-Loterie nationale-Hôtel du port Carrefour CENSAD Erevan (5,80 km) - Aménagement de voies en béton dédiées au trafic portuaire ;
- Poursuite des travaux liés à la construction d'un axe autoroutier de contournement nord-est de la ville de Cotonou avec construction d'un nouveau pont sur le lac Nokoué et divers ouvrages spécifiques ;
- Aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara ; etc.
- Poursuite des travaux de construction de l'aéroport de Glo-Djigbé ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Lokossa Deve Aplahoué (36,11km) ;
- Poursuite des travaux de construction de 24 ouvrages spécifiques sur le réseau de pistes rurales ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et bitumage de la route Ouèdo-Tori ;
- Poursuite des travaux liés à la réfection des routes et pistes dans le cadre des campagnes de commercialisation du coton-graines ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de la RENIE 7 tronçon Banikoara -Keremou-frontière Burkina Faso (53,60 km) ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Djeregbe dja-Owode (10 km) ;
- Travaux de construction d'un pont sur le fleuve Affon au pk 37 sur l'axe Djougou Péhunco ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de la route des pêches phases 1 tronçon Cotonou-Adounko (12,547 km) ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de la route des pêches et de ses bretelles d'accès phase 2 : tronçon Adounko-porte du non-retour (22,30 km) et quatre bretelles ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation et de renforcement de la rnie2 tronçon Bohicon-Dassa-Parakou ;
- Travaux de réhabilitation de la route Come-Lokossa-Dogbo (63,40 km) et de la bretelle Zounhè-Athiémè-frontière Togo ;
- Poursuite des travaux de construction des routes Kétou-Idigny-Ig-bodja-Save (83,02 km) Omou-Iladji-Mossokagbe-Ayekotonia (27km) et Save-Okeowo-frontière Nigeria (27,5 km) ;
- Poursuite des travaux de construction du pont de Tovègbame sur l'axe Akpro-Misserete-Kpedekpo ;
- Poursuite des travaux d'aménagement et bitumage des routes Bétérou-Tchaourou (55 km) ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation et de renforcement de la RNIE2 - tronçon Beroubouay-Kandi-Malanville (177,20 km) ;
- Poursuite des travaux liés au projet de réalisation des travaux de franchissement du bas fond de Womey ;
- Démarrage des travaux de construction d'une autoroute entre Sèmè Podji et Porto-Novo ;



Dans des infrastructures

- Travaux d'aménagement et de bitumage de la traversée urbaine de Parakou et contournement (16,8 km) ;
- Démarrage des travaux d'aménagement et de construction de la Route Sèmerè-Penessoulou-Alédjo ;
- Démarrage des travaux pour la construction d'un échangeur au carrefour Vèdoko ;
- Démarrage des travaux pour la construction d'un ouvrage de franchissement du fleuve Ouémé au PK31+200 sur l'axe Dassa-Betekoukou-Okpa.



Secteur du tourisme

- Poursuite des activités de restructuration et de mise en valeur du parc W/Bénin conformément au plan d'affaires de African Parks Network (APN) ;
- Poursuite des travaux relatifs à la réinvention de la cité lacustre de Ganvié ;
- Poursuite des travaux de construction des équipements muséographiques et touristiques dans les villes d'Abomey, d'Allada, de Porto-Novo et de Ouidah ;
- Restauration à l'identique de la cité historique de Ouidah et du parcours de la route de l'esclave ;
- Réhabilitation du site de la Ganni à Nikki, etc.



Affaires sociales et microfinance

- Accélération de la mise en œuvre du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)
- Construction et équipement des infrastructures de protection sociale (extension des services sociaux de proximité) ;
- Mise en œuvre d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ;
- Promotion des TIC comme support aux services financiers ;
- Promotion de l'accès des SFD aux marchés de capitaux à travers les Véhicules d'Investissement en Microfinances (VIM) ; etc.



Dans le domaine de la culture

- Poursuite des travaux de construction des complexes culturels et sportifs ;
- Poursuite des travaux de construction du théâtre national ;
- Poursuite des travaux de construction de la maison de l'artiste ;
- Poursuite des travaux de construction d'un zénith de sept mille (7 000) places ;
- Promotion des talents et renforcement des capacités dans le sous-secteur de la culture en milieu scolaire et dans les communes ; etc.



Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle

- Restructuration du dispositif de pilotage et de suivi des enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle (ESTFP) ;
- Poursuite du renforcement de l'attractivité de l'ESTFP et de l'amélioration de l'employabilité des jeunes ;
- Amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité ;
- Extension de la mesure de gratuité à l'enseignement secondaire général pour la promotion de la scolarisation des filles ;
- Développement de l'alphabétisation centré sur les couches socio-professionnelles.



Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

- Opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) ;
- Construction des infrastructures au profit des universités nationales du Bénin, dont les infrastructures de la FASEG à Ouidah ;
- Equipement des infrastructures et des laboratoires des universités publiques en matériels modernes ;
- Opérationnalisation des agences en cours de création, à savoir, l'Agence Béninoise d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ABAQES) et l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) ;
- Poursuite de l'interconnexion de toutes les universités du Bénin ;
- Opérationnalisation du Conseil National de l'éducation (CNE) ;
- Ouverture des centres de métiers et leur équipement en matériels et personnes ressources (filières techniques et professionnelles ciblées) ;
- Recrutement d'enseignants en nombre suffisant compte tenu du départ massif à la retraite en 2019 ; etc.



Secteur des sports

- Poursuite de l'expérience des classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieu scolaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- Appui à la préparation et à la participation aux compétitions sportives statutaires régionales et internationales ;
- Appui à l'organisation des championnats nationaux ;
- Construction/réhabilitation des stades communaux et départementaux ;
- Création des académies sportives départementales.



Sur le plan de la décentralisation

- Pilotage et mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation (PONADEC) ;
- Accélération de l'opérationnalisation de la déconcentration, ;
- Renforcement des capacités des élus et des agents de la fonction publique territoriale ;
- Renforcement de la gouvernance financière des collectivités territoriales.



Au niveau du travail et de la fonction publique

- Opérationnalisation du système d'information sur le marché du travail ;
- Eradication de la traite et du travail des enfants ;
- Simplification des processus de gestion de carrière ;
- Informatisation de la gestion des ressources humaines ;
- Mise en place d'une gestion électronique des archives.



promotion des petites et moyennes entreprises et de l'emploi

- Mise en place d'un mécanisme de financement diversifié et intégré, adapté aux besoins des PME ;
- Développement des infrastructures ;
- Appui technique et financier aux artisans pour la fabrication des équipements de transformation des produits agricoles ;
- Mise en place et opérationnalisation du guichet unique de promotion de l'emploi ;
- Multiplication des concours en partenariat avec le secteur privé ;
- Mise en place d'un système d'information sur le marché du travail.

6. Affectations de ressources aux administrations infranationales /locales

6.1. Transferts de ressources aux Collectivités Locales

L'Etat central à travers son budget s'ingénie depuis plusieurs années pour une meilleure identification des besoins/priorités des populations et pour la mise en place des infrastructures sociocommunitaires dans toutes les collectivités du Bénin. Cette volonté de l'Etat de prendre en compte du développement à la base dans la gestion des finances publiques passe par un processus articulé et guidé.

De façon précise, les appuis financiers aux communes servent à la réalisation :

- des modules de classes, bureaux, magasins et latrines ;
- des dispensaires, centres de santé, maternités et logements pour agents de santé ;
- des hangars, boutiques, marchés et gares routières ;

- des clôtures de centres de santé et d'aires de jeux ;
- des réhabilitations d'infrastructures sociocommunitaires et scolaires ;
- des aménagements et entretiens de pistes rurales et voies urbaines ;
- des constructions de dalots et ponceaux ;
- des aménagements d'espaces publics, de sites touristiques et de centres de loisirs ;
- des constructions et réhabilitations d'adduction d'eau villageoise (AEV) et de forages ;
- des installations de dispositifs d'éclairage solaire, etc.

Au titre de l'année 2020, l'argent de l'Etat à transférer aux Communes par le canal de Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est estimé à un montant global de 47,239 milliards de FCFA contre 45,671 milliards de FCFA en 2019.

La décomposition des crédits prévisionnels du FADeC en FADeC-non affecté et FADeC affecté se présente comme suit :

Tableau 5 : Prévisions du FADeC non Affecté (En milliards de FCFA)

Rubriques Budgétaires	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Ecart	Taux (%)
FADeC-non affecté fonctionnement	2,820	3,000	0,180	6,4
FADeC-non affecté investissement sur ressources intérieures	11,500	13,000	1,500	13,0
FADeC-non affecté investissement sur ressources extérieures	19,145	19,405	0,260	1,4
Total FADeC-non affecté	33,465	35,405	1,940	5,8

Source : DGB, septembre 2019.

Tableau 6 : Prévisions du FADeC Affecté (En milliards de FCFA)

Ministères	Lignes Budgétaires	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Ecart	Taux (%)
M. SANTÉ	Entretiens et Réparations	1,100	0,800	-0,300	-27,3
	Investissement	0,500	0,800	0,300	60,0
	Santé communautaire	1,500	1,700	0,200	13,3
MEMP	Investissement	3,000	3,600	0,600	20,0
MESFTP	Investissement	0,085	0,085	0,000	0,0
MAEP	Investissement	1,300	1,500	0,200	15,4
MCVDD	Investissement (Assainissement)	1,960	0,100	-1,860	-94,9
MIT	Investissement (Pistes rurales)	2,434	2,921	0,487	20,0
MTCA	Investissement (Culture)	0,250	0,250	0,000	0,0
M. Sports	Fonctionnement (Sport)	0,077	0,077	0,000	0,0
Total FADeC affecté		12,206	11,833	-0,373	-3,1

Source : DGB, septembre 2019.

6.2. Subventions aux offices et sociétés d'Etat

Le Gouvernement appuie financièrement, chaque année, plusieurs structures d'Etat dans la mise en œuvre de leurs activités qui concourent à la délivrance de certains services aux populations. Pour l'année 2020, les subventions de l'Etat à accorder aux **Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)** et aux **Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** sont de plus de **69,458 milliards de FCFA**.

7.

Les dépenses de l'Etat ainsi détaillées dépassent-ils l'argent à collecter ?

La somme d'argent que le Gouvernement compte consacrer aux dépenses courantes et aux investissements en 2020 (**1 486,900 milliards de FCFA**) est supérieure à la somme qu'il espère obtenir par le biais des impôts et autres recettes à percevoir (**1 333 milliards de FCFA**). L'argent qui manque ainsi à l'Etat pour couvrir ses dépenses est **153,900 milliards de FCFA**, correspondant à **1,8% du PIB** contre 2,2% du PIB en 2019. Il s'appelle le déficit budgétaire.

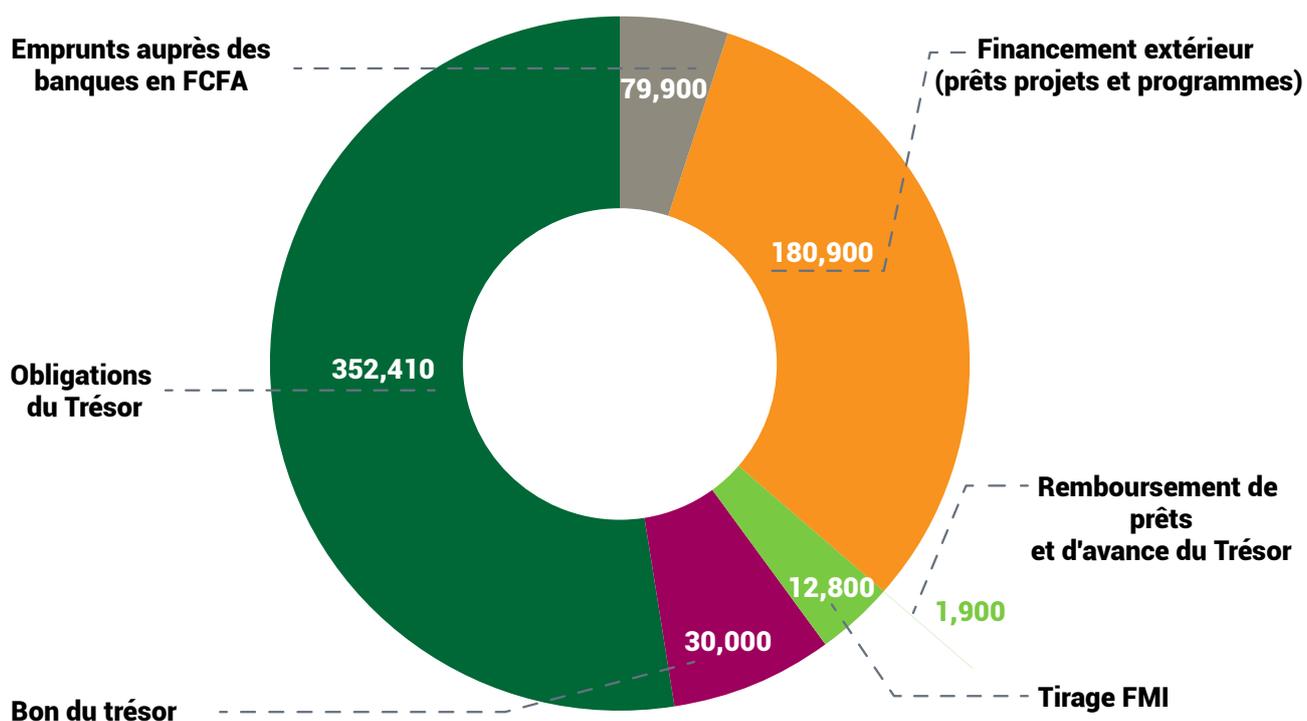
8.

Comment le Gouvernement compte-t-il mobiliser l'argent qui va lui manquer : Emprunts de l'Etat

Pour trouver ce qui va manquer en 2020, le Gouvernement va emprunter une somme de 653,410 milliards de FCFA auprès des banques locales et des partenaires extérieurs.

La figure ci-dessous donne le montant pour chaque source de financement.

Figure 5 : Répartition des nouveaux emprunts de l'Etat pour l'année 2020 (en milliards de FCFA)



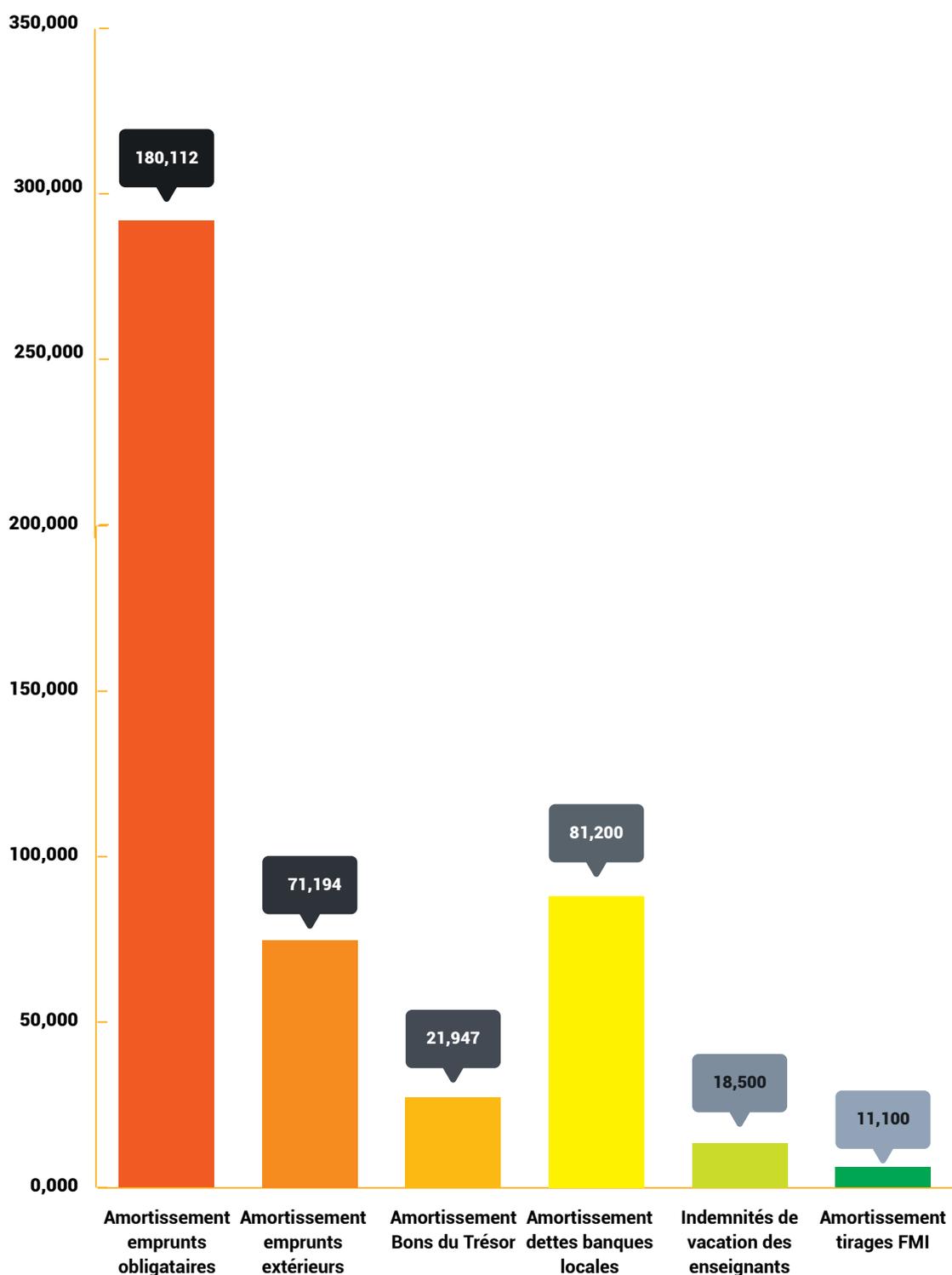
Source : DGB, septembre 2019.

9.

Mais l'Etat ne veut-il pas rembourser l'argent qu'il avait déjà emprunté des partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale et des opérateurs économiques de notre pays ?

Pour l'année 2020, l'Etat a prévu, dans le projet de loi de finances, de rembourser une partie de sa dette aux partenaires au développement et aux opérateurs économiques pour un montant de 500,010 milliards de FCFA. Le développement est présenté comme suit :

Figure 6 : Dette de l'Etat à rembourser en 2020 (en milliards de FCFA)



Source : DGB, septembre 2019.



III. Quelques mesures sociales et économiques portées par la loi de finances pour l'année 2020

Au plan social, les principales mesures portées par le budget de l'Etat 2020 sont tournées vers :

- ☑ le développement de l'espace public de protection sociale par la dynamisation et renforcement des moyens des quatre-vingt-cinq (85) Centres de Promotion Sociale répartis dans toutes les communes du Bénin ;
- ☑ la poursuite de l'expérimentation et la généralisation des branches « Assurance maladie » et « Crédit » de l'ARCH et l'amorce de la phase pilote des composantes « Assurance retraite » et « Formation » du projet ARCH ;
- ☑ le renforcement des infrastructures d'accès universel à l'eau potable aux populations (réalisation de 143 systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (SAEPmV) répartis dans 128 arrondissements du Bénin ; poursuite des travaux de réalisation de la première Station Publique de Traitement des Boues de Vidange (STBV) à Sémé-Podji) ;
- ☑ le renforcement du programme « cantines scolaires » par l'augmentation des allocations pour l'alimentation des écoliers et l'hygiène à l'école pour couvrir plus 54% des écoles du Bénin ;
- ☑ l'institution d'aides universitaires pour inciter à l'excellence dans les universités publiques (Cette mesure est instituée pour les étudiants non bénéficiaires d'allocation en début de cycle mais qui réalisent des performances pendant le cycle) ;

- ☑ le paiement intégral des rappels découlant de la revalorisation au titre de l'année 2013 et le quart (1/4) des rappels relatifs à l'année 2016 pour toucher le maximum de retraités, notamment des enseignants.

Au plan des infrastructures économiques, les mesures nouvelles contenues dans le projet de budget 2020 visent :

- ☑ la valorisation du patrimoine national et le développement du tourisme (démarrage des travaux de réhabilitation du Fort Portugais et la construction du Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage (MIME) à Ouidah ; démarrage des travaux de construction du complexe touristique « MARINA » près de la Porte du non-retour ; construction d'habitats lacustres à Ganvié ; démarrage des travaux de construction du collège de Ganvié ; finalisation des études techniques architecturale, muséographique et scénographique du Musée de l'épopée des Amazones et des Rois de Danhomè ainsi que le démarrage des travaux sur financement de l'AFD ; réalisation des travaux d'aménagement (réhabilitation) des musées publics, places et sites touristiques à Allada, Bohicon, Natitingou, Nikki, Parakou, Porto-Novo, Ouidah ; etc.)
- ☑ l'autonomisation énergétique (construction d'une deuxième centrale thermique de 136MW après celle de 120 MW mise en service en septembre 2019; construction de la centrale thermique

Genesis de 20 MW et construction d'une unité flottante de regazéification (FSRU) pour alimenter les centrales et la sous-région en gaz naturel ; démarrage de la construction de plusieurs centrales solaires d'environ 100 MW dans les localités de Bohicon, Parakou, Natitingou, Djougou et Sakété.

- ☑ la livraison effective d'importantes infrastructures de voiries, avec à la clé, des ouvrages d'aménagement urbain dans plusieurs villes du Bénin ;
- ☑ la livraison en 2020 des ouvrages de la première phase du projet de modernisation et de construction de trente-cinq (35) marchés urbains et régionaux et le démarrage des travaux pour la seconde phase.



IV. Quelques actions ou décisions du Gouvernement dans le domaine des impôts

Pour une bonne mobilisation des ressources en vue d'une meilleure couverture des charges de l'Etat au titre de l'année 2020, plusieurs stratégies/mesures sont à observer par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- ☑ Réduction de 70 francs à 50 francs par kilogramme du tarif de la taxe à l'exportation sur les noix de cajou ;
- ☑ Dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs ;
- ☑ Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier et les accessoires (brûleurs, supports marmites pour les bouteilles de 3 et 6 kg, tuyaux, raccords, détendeurs, réchauds à gaz sans four et robinet-détendeurs) pour gaz domestique, importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin ;
- ☑ Amélioration du cadre juridique de la taxe de développement local ;
- ☑ Amélioration des modalités de paiement des acomptes de la Taxe Professionnelle Synthétique ;
- ☑ Modification des dispositions du CGI en vue de simplifier le mode de calcul de la contribution de la patente et de la licence ;
- ☑ Dispense de pénalité sur l'enregistrement gratuit, des actes de mutation par décès et entre vifs, de mutation d'immeubles, de fonds de commerce, de meubles, des actes de créances antérieurs à la loi de finances rectificative pour la gestion 2016 et ceux postérieurs à la loi de finances rectificative pour la gestion 2016 et antérieurs au 1er janvier 2020, présentés à la formalité de l'enregistrement hors délai ;
- ☑ Poursuite de la lutte contre ceux qui ne paient correctement leurs impôts (fraude fiscale) et contre ceux qui cachent l'argent dans d'autres pays (évasion fiscale).

CONCLUSION

Pour l'année budgétaire 2020, le projet de loi de finances (y compris le budget de l'Etat) pour est égal, en ressources et en charges, à la somme de **1 986,910 milliards de FCFA**. Il est en augmentation de 109,367 milliards de FCFA par rapport à la loi de 2019 qui était de **1 877,543 milliards de FCFA**.

Son vote par nos Honorables Députés à l'Assemblée Nationale permettra au Gouvernement d'assurer la bonne exécution des actions programmées comme celles présentées en image dans le présent budget citoyen pour l'amélioration substantielle des conditions de vie de chaque béninoise et béninois (enfants, adolescents, jeunes et adultes).



Pour avoir une copie du projet de loi de finances ou tout autre document qui l'accompagne, vous êtes vivement encouragés à nous contacter via :

notre site internet

ou

au numéro de téléphone



www.budgetbenin.bj



(+229) 21 30 09 07

GLOSSAIRE

Année/exercice budgétaire : période d'exécution du budget allant du 1er janvier au 31 décembre.

Audit : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

Budget national : ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat voté par les Députés pour une année.

Budgétisation : procédé consistant à intégrer ou réintégrer dans le budget des opérations qui n'y figuraient pas ou plus.

Crédits : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

Croissance économique : augmentation de la création de la richesse nationale au cours d'une année.

Contrôle : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

Comptes d'affection spéciale : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.

Dette publique : ensemble des emprunts contractés par l'Etat et des organismes publics, dette résultant de ces emprunts émis par eux.

Dépenses de personnel : ces dépenses regroupent les charges correspondant aux traitements, salaires et charges des personnels civils et militaires actifs des pouvoirs publics (présidence de la République, Assemblée nationale, ministères et autres institutions ...).

Débat d'Orientation Budgétaire : discussion qui a lieu au Parlement avant le vote du budget pour présenter les grandes orientations de la politique budgétaire.

Déficit budgétaire : argent qui manque à l'Etat pour couvrir ses dépenses.

Emprunt : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

Engagement de dépenses : première phase de l'exécution de la dépense, elle constitue le fait générateur de la dépense.

Evasion fiscale : fait de contourner la loi fiscale pour ne pas payer son impôt.

Fraude fiscale : fait de ne pas payer ses impôts à l'Etat, en violation de la loi fiscale.

Investissement : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

Opérations de Trésorerie : action financière réalisée sur le compte bancaire d'une personne morale ou d'une personne physique et mis à leur disposition par les gestionnaires de compte.

Paiement : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'Etat ou d'un organisme public envers un créancier.

Processus budgétaire : Ensemble d'étapes de formulation, d'approbation, d'exécution et de contrôle et d'évaluation du budget d'une année.

Redevabilité : faire connaître aux autres ce que l'on fait.

Suivi-évaluation : action de suivre ce qui se fait, de passer les progrès en revue, d'identifier les problèmes et de faire des ajustements de manière à ce que tout marche bien.

Subventions : aides financières attribuées sous forme de don non remboursable à une structure ou un service de l'Etat.

Transferts courants : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).



Certifiée ISO 9001 : version 2015

*Pour une meilleure gouvernance
des finances publiques*

www.budgetbenin.bj

